



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-597

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ**

75-2022-08-01-00026 - Décision portant délégation de signature en matière de gestion des rémunérations (4 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris

75-2022-08-01-00026

Décision portant délégation de signature en  
matière de gestion des rémunérations



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 1<sup>er</sup> août 2022

## DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

La première présidente de la cour d'appel de Paris par intérim, Brigitte Brun-Lallemand

Le procureur général près ladite cour, Rémy Heitz,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Rémy Heitz aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

### **DÉCIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires et Mme Marion Besnier, son adjointe, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires, Mme Marion Besnier, son adjointe et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Mariam Bessa, cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires, à Mme Marion Le Coz, cheffe de la cellule magistrats et à M. Kristof Le Du, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des titulaire du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mariam Bessa, cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires et de M. Kristof Le Du, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires, délégation de signature est donnée à M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires, à Mme Marion Besnier, son adjointe et à Mme Marion Le Coz, cheffe de la cellule magistrats, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, cheffe de la cellule magistrats, délégation de signature est donnée à M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des personnels titulaires, à Mme Marion Besnier, son adjointe, à Mme Mariam Bessa, cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires, et à M. Kristof Le Du, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des personnels non titulaires, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

**Article 6** : Le premier président et le procureur général près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

Le procureur général

Signé  
Rémy HEITZ

La première présidente par intérim

Signé  
Brigitte BRUN-LALLEMAND

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme 0166) :

### Adjoints aux chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
BRAUD	Jennifer	Greffière	Adjoint au chef de services des rémunérations du bureau des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
NGUYEN-HUU-NHON	Laurent	Secrétaire administratif	Adjoint au chef de services des rémunérations du bureau des titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de la gestion des personnels non titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme 0166) :

## Gestionnaire

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL ( <i>le cas échéant</i> )
KINNOO	Nivedita	Adjoint administratif	Gestionnaire référent du bureau des personnels non titulaires	Tout acte relatifs aux assistants de justice à l'exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil